



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



FÉDÉRATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

Association nationale de sécurité civile (arrêté du 30 août 2006 modifié), agréée pour la formation aux premiers secours (arrêté du 14 mai 1996) et pour la formation au brevet national d'instructeur de secourisme (arrêté du 10 février 1995), reconnue d'utilité publique (décret du 14 novembre 1969 et arrêté du 15 octobre 1996)

Siège social : 87-95, quai du Docteur Dervaux - 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE - PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 -

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC),

Vu le procès-verbal en date du 22/04/2010 établi par le formateur de l'Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin
déclarant que TREU Julien né(e) le 11/10/1988 à INGWILLER(67)
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans le référentiel national de pédagogie appliquée
aux emplois / activités de classe 3,

délivre à TREU Julien

le présent certificat de compétences.

Fait à STRASBOURG , le 10/05/2010

Le Président de la FNPC

Yannick CHENEVARD

Diplôme FNPC n° PSC1- 119848